

INTERNET ET L'INFORMATIQUE DES OUTILS INCONTOURNABLES

35 % de dossiers supplémentaires chargés sur le site Internet "Télé Pac" entre 2009 et 2010.

44 % d'acheteurs sur Internet, le commerce électronique demeure l'un des usages les plus fréquents (+ 3 points en un an).

54 % des entreprises françaises d'au moins 10 salariés disposent d'un site Internet ou d'une page d'accueil.

100 % des marchés publics pourront faire l'objet d'une offre transmise par voie électronique.

8 BONNES RAISONS DE VOUS FORMER

Internet vous permet de :

1 vendre vos produits et en acheter en ligne,

2 mieux connaître la concurrence,

3 prospecter de nouveaux marchés,

4 mieux connaître vos fournisseurs et en découvrir facilement de nouveaux,

5 fidéliser votre clientèle,

6 développer la communication de votre entreprise,

7 valoriser son image.

8 L'utilisation au quotidien de l'informatique (traitement de texte et tableur) accroît votre productivité en vous faisant gagner beaucoup de temps dans la gestion de votre activité, de vos stocks, dans la réalisation de vos devis, le suivi de vos résultats...

ENVIE DE VOUS INSCRIRE ? BESOIN D'INFORMATIONS ?

Contactez l'Agence d'urbanisme et de développement de la région de Saint-Omer en charge de la stratégie numérique du Pays de Saint-Omer :

- par téléphone au **03 21 38 01 62**,
- par courriel (merci d'indiquer le mot "Boutic" en objet) à l'adresse **accueil@aud-stomer.fr**,

• par voie postale :

**Agence d'urbanisme et de développement
de la région de Saint-Omer
Château Lutun
1, rue de Colmar
BP 80096
62507 Arques cedex**



Syndicat Mixte Lys Audomarois
Place Roger-Salengro - BP 80006 - 62507 Arques cedex
Tél : 03 21 12 10 33 - Fax : 03 21 12 10 66 - www.smla.fr

ARTISANS///COMMERCANTS///AGRICULTEURS
INDUSTRIELS///CRÉATEURS D'ENTREPRISE

DISPOSITIF BOUTIC Pays de Saint-Omer

Développez votre activité grâce à l'Internet et à l'informatique

Création : Empreinte communication 03 20 73 23 81



BÉNÉFICIEZ D'UNE FORMATION
RAPIDE ET GRATUITE
PRÈS DE CHEZ VOUS !

INSCRIVEZ-VOUS VITE !

BOUTIC, UN DISPOSITIF QUI S'ADAPTE À TOUS LES NIVEAUX

Le dispositif Boutic est une initiative organisée par le Conseil régional du Nord-Pas de Calais et les intercommunalités du Pays de Saint-Omer*, en partenariat avec les chambres consulaires**.

Des ateliers d'initiation et de formation gratuits vous sont proposés tout près de chez vous, en particulier pour utiliser Internet et des outils performants destinés à accroître votre productivité et votre activité.

Une première cession (initiation aux outils de base) est organisée dans les cyber centres du territoire jusqu'en février 2012. Pour approfondir vos connaissances, une seconde cession sera dispensée en 2012-2013 par des professionnels des chambres consulaires. En plus des thématiques de la première cession, de nouvelles seront développées.

Les formateurs s'adaptent à tous les niveaux, alors, saisissez cette opportunité, n'hésitez pas à vous inscrire !

	CYBER CENTRE D'AIRE-SUR-LA-LYS	CYBER CENTRE D'ARQUES	CYBER CENTRE DE FAUQUEMBERGUES	CYBER CENTRE DE THÉROUANNE	
S'INITIER À L'INFORMATIQUE	Je. 01/09/2011 (18 h/20 h) Ma. 04/10/2011 (9 h/11 h) Me. 02/11/2011 (18 h/20 h) Me. 07/12/2011 (18 h/20 h) Ma. 10/01/2012 (9 h/11 h) Me. 01/02/2012 (18 h/20 h)	Me. 07/09/2011 (18 h/20 h) Me. 18/09/2011 (18 h/20 h) Me. 05/10/2011 (18 h/20 h) Me. 26/10/2011 (18 h/20 h) Me. 02/11/2011 (18 h/20 h) Me. 23/11/2011 (18 h/20 h)	Je. 01/12/2011 (15 h 30/17 h 30) Je. 22/12/2011 (15 h 30/17 h 30) Me. 04/01/2012 (18 h/20 h) Me. 25/01/2012 (18 h/20 h) Je. 02/02/2012 (18 h/20 h) Me. 22/02/2012 (18 h/20 h)	Ma. 06/09/2011 (9 h/11 h) Ma. 08/11/2011 (9 h/11 h) Lu. 05/12/2011 (18 h/20 h) Lu. 06/02/2012 (18 h/20 h)	Lu. 05/09/2011 (14 h/16 h) Ma. 06/09/2011 (18 h/20 h) Lu. 28/11/2011 (14 h/16 h) Ma. 29/11/2011 (18 h/20 h)
SE SERVIR DE LA MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE	Me. 07/09/2011 (9 h/11 h) Me. 05/10/2011 (18 h/20 h) Ma. 08/11/2011 (9 h/11 h) Ma. 13/12/2011 (9 h/11 h) Me. 11/01/2012 (18 h/20 h) Ma. 07/02/2012 (9 h/11 h)	Je. 08/09/2011 (15 h 30/17 h 30) Je. 29/09/2011 (15 h 30/17 h 30) Je. 06/10/2011 (15 h 30/17 h 30) Je. 27/10/2011 (15 h 30/17 h 30) Je. 03/11/2011 (15 h 30/17 h 30) Je. 24/11/2011 (15 h 30/17 h 30)	Me. 07/12/2011 (18 h/20 h) Me. 28/12/2011 (18 h/20 h) Je. 05/01/2012 (15 h 30/17 h 30) Je. 26/01/2012 (15 h 30/17 h 30) Je. 02/02/2012 (15 h 30/17 h 30) Je. 23/02/2012 (15 h 30/17 h 30)	Lu. 05/09/2011 (18 h/20 h) Lu. 07/11/2011 (18 h/20 h) Ma. 06/12/2011 (9 h/11 h) Ma. 07/02/2012 (9 h/11 h)	Lu. 12/09/2011 (14 h/16 h) Ma. 13/09/2011 (18 h/20 h) Lu. 05/12/2011 (14 h/16 h) Ma. 06/12/2011 (18 h/20 h)
NAVIGUER SUR INTERNET	Ma. 13/09/2011 (9 h/11 h) Ma. 11/10/2011 (9 h/11 h) Ma. 15/11/2011 (9 h/11 h) Me. 14/12/2011 (18 h/20 h) Ma. 17/01/2012 (9 h/11 h) Me. 08/02/2012 (18 h/20 h)	Me. 14/09/2011 (18 h/20 h) Me. 12/10/2011 (18 h/20 h) Me. 09/11/2011 (18 h/20 h) Me. 30/11/2011 (18 h/20 h) Je. 08/12/2011 (15 h 30/17 h 30) Me. 11/01/2012 (18 h/20 h) Me. 08/02/2012 (18 h/20 h)		Lu. 12/09/2011 (18 h/20 h) Lu. 14/11/2011 (18 h/20 h) Ma. 12/12/2011 (9 h/11 h) Ma. 14/02/2012 (9 h/11 h)	Lu. 03/10/2011 (14 h/16 h) Ma. 04/10/2011 (18 h/20 h) Lu. 12/12/2011 (14 h/16 h) Ma. 13/12/2011 (18 h/20 h)
UTILISER UN TABLEUR	Me. 14/09/2011 (18 h/20 h) Ma. 18/10/2011 (9 h/11 h) Me. 16/11/2011 (18 h/20 h) Ma. 20/12/2011 (9 h/11 h) Me. 18/01/2012 (18 h/20 h) Ma. 14/02/2012 (9 h/11 h)	Je. 15/09/2011 (15 h 30/17 h 30) Je. 13/10/2011 (15 h 30/17 h 30) Je. 10/11/2011 (15 h 30/17 h 30) Me. 14/12/2011 (18 h/20 h) Je. 12/01/2012 (15 h 30/17 h 30) Je. 09/02/2012 (15 h 30/17 h 30)		Ma. 13/09/2011 (9 h/11 h) Ma. 15/11/2011 (9 h/11 h) Lu. 12/12/2011 (18 h/20 h) Lu. 13/02/2012 (18 h/20 h)	Lu. 10/10/2011 (14 h/16 h) Ma. 11/10/2011 (18 h/20 h) Lu. 23/01/2012 (14 h/16 h) Ma. 24/01/2012 (18 h/20 h)
CONNAÎTRE LE TRAITEMENT DE TEXTE	Ma. 20/09/2011 (9 h/11 h) Me. 19/10/2011 (18 h/20 h) Ma. 22/11/2011 (9 h/11 h) Ma. 27/12/2011 (9 h/11 h) Ma. 24/01/2012 (9 h/11 h) Ma. 22/02/2012 (9 h/11 h)	Me. 21/09/2011 (18 h/20 h) Me. 19/10/2011 (18 h/20 h) Me. 16/11/2011 (18 h/20 h) Je. 15/12/2011 (15 h 30/17 h 30) Me. 18/01/2012 (18 h/20 h) Me. 15/02/2012 (18 h/20 h)		Ma. 04/10/2011 (9 h/11 h) Lu. 03/10/2011 (18 h/20 h) Ma. 11/10/2011 (9 h/11 h) Lu. 10/10/2011 (18 h/20 h) Ma. 10/01/2012 (9 h/11 h) Lu. 09/01/2012 (18 h/20 h) Ma. 15/01/2012 (9 h/11 h) Lu. 16/01/2012 (18 h/20 h)	Lu. 07/11/2011 (14 h/16 h) Ma. 08/11/2011 (18 h/20 h) Ma. 31/01/2012 (18 h/20 h) Lu. 13/02/2012 (14 h/16 h)
COMPRENDRE LES BASES D'UN SITE WEB	Me. 28/09/2011 (18 h/20 h) Me. 26/10/2011 (18 h/20 h) Me. 30/11/2011 (18 h/20 h) Me. 26/12/2011 (18 h/20 h) Me. 25/01/2012 (18 h/20 h) Me. 29/02/2012 (18 h/20 h)	Je. 22/09/2011 (15 h 30/17 h 30) Je. 20/10/2011 (15 h 30/17 h 30) Je. 17/11/2011 (15 h 30/17 h 30) Me. 21/12/2011 (18 h/20 h) Je. 19/01/2012 (15 h 30/17 h 30) Je. 16/02/2012 (15 h 30/17 h 30)			Lu. 14/11/2011 (14 h/16 h) Ma. 15/11/2011 (18 h/20 h) Lu. 20/02/2012 (14 h/16 h) Ma. 21/02/2012 (18 h/20 h)

*Communauté d'agglomération de Saint-Omer, Communauté de communes du Pays de Lumbres, Communauté de communes du canton de Fauquembergues, Communauté de communes du Pays d'Aire, Communauté de communes de la Morinie

**Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture